



Syndicat de l'Environnement,
la Forêt et de l'Agriculture

Déclaration liminaire CAPN du 15 mai 2018

Madame la Présidente,

Avant de débiter nos travaux, EFA-CGC voulait dénoncer la gestion déplorable du corps des TE qui, rajoutée à la situation politique qui sclérose la sphère de l'Environnement, a plongé les corps de l'environnement dans un marasme ambiant difficile à vivre, en particulier pour les personnels chargés de l'encadrement.

Aujourd'hui, sur le terrain, on trouve dans nos rangs des TE qui réalisent les mêmes missions que les ATE, d'autres qui sont Chefs de brigade, chargés de missions transversales, adjoints au Chef de service, chargés de missions ou d'études, chefs de pôle BMI ou enfin Chefs de service départemental.

Il apparaît évident que leur point commun n'est pas leur niveau de responsabilité mais celui de leur rémunération, hormis, bien sûr, les énormes 5 % consentis à la dernière catégorie citée.

Nous avons pensé qu'il existait une réelle volonté de reconnaître les sujétions liées à certaines fonctions en offrant un débouché décent dans un corps de la catégorie A, la seule qui correspond à leur niveau de responsabilité, au sein du MTES.

Mais cette possibilité a très vite été balayée et le retour à la triste réalité, celle qui ne permet que d'accéder à un corps géré par le Ministère en charge de l'agriculture n'a pas tardé, nous rappelant que les perspectives d'évolution par la voie de la liste d'aptitude ne concernaient qu'un CTE par an en moyenne.

Alors au sein des maisons d'emploi dans lesquelles on connaît le poids des responsabilités assumées par les CSD, la Direction a décidé de privilégier leur promotion, au détriment des autres fonctions. Cette situation n'est bien entendu pas acceptable et seule une véritable évolution statutaire permettra d'éviter l'asphyxie du corps qui est aujourd'hui très proche.

Dernier point, au vu du nombre de propositions de promotions au grade de CTE demandé aux établissements, nous en avons déduit que les proportions examen pro/TA avaient été définies arbitrairement alors que vous nous aviez annoncé ici même qu'un groupe de travail incluant les organisations syndicales se pencherait sur cette question...